



SÉANCE SPÉCIALE DU 23 DÉCEMBRE 2008

ADOPTION DU BUDGET ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2009-2010-2011

À une séance spéciale tenue le 23 décembre 2008, à 20 h, au lieu ordinaire des réunions du conseil de Ville, étaient présents :

Monsieur Marcel Corriveau, maire
Monsieur Denis Côté, conseiller, district numéro 1
Monsieur Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
Madame Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
Madame Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4
Monsieur Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Le greffier atteste que plus de 45 personnes sont présentes dans la salle le 23 décembre 2008.

ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Adoption du budget 2009
- 3- Approbation du programme triennal d'immobilisations 2009-2010-2011
- 4- Période de questions des citoyens
- 5- Période d'intervention des membres du conseil
- 6- Clôture de la séance



1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1932, point no 1, séance spéciale (budget) du 23 décembre 2008
RÉFÉRENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE l'ordre du jour de la séance spéciale (budget) du 23 décembre 2008 soit accepté tel que présenté;

QUE constat unanime soit fait que la présente réunion est convoquée conformément à la Loi sur les cités et villes et aux usages acceptés.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



2- ADOPTION DU BUDGET 2009

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1933, point no 2, séance spéciale (budget) du 23 décembre 2008
RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT la présentation audiovisuelle des modalités du budget 2009 par les fonctionnaires municipaux;

CONSIDÉRANT la présentation par le Maire du budget du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pour l'année 2009;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption du budget 2009 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures en la manière présentée dans le sommaire administratif qui fait partie intégrante de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



3- APPROBATION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2009-2010-2011

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1934, point no 3, séance spéciale (budget) du 23 décembre 2008

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT la présentation audiovisuelle des modalités du programme triennal d'immobilisations 2009-2010-2011 (P.T.I.) par les fonctionnaires municipaux;

CONSIDÉRANT la présentation par le Maire du programme triennal d'immobilisations 2009-2010-2011 (P.T.I.) du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2009-2010-2011 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures en la manière présentée dans le sommaire administratif qui fait partie intégrante de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



4- PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

(relative aux points précités exclusivement)

Point no 4, séance spéciale (budget) du 23 décembre 2008



5- PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Point no 5, séance spéciale (budget) du 23 décembre 2008



6- CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1935, point no 6, séance spéciale (budget) du 23 décembre 2008

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De clôturer la séance spéciale concernant le budget de ce 23^e jour de décembre 2008 à 20 h 33 et de remercier tous les intervenants pour leur collaboration.

Adopté à l'unanimité par les élus votants

Marcel Corriveau, maire

Me Jean-Pierre Roy, directeur général et greffier